

Swiss GAAP RPC 26

03 décembre 2020 (Lausanne, l'après-midi)

Séminaire récurrent
avec mises à jour



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Le séminaire s'adresse aux utilisateurs de la Swiss GAAP RPC 26 et aux auditeurs.

Contexte et problématique

La Swiss GAAP RPC 26 poursuit l'objectif de standardiser les comptes des institutions de prévoyance, elle complète et adapte partiellement les recommandations existantes des Swiss GAAP RPC. Toutes les institutions de prévoyance doivent appliquer la Swiss GAAP RPC 26. Toutefois, les fonds de bienfaisance à prestations discrétionnaires visés par l'art. 89a al. 7 CC ne sont plus obligés de l'appliquer.

Les institutions de prévoyance appliqueront le principe prépondérant des Swiss GAAP RPC selon lequel les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Cela implique l'application des valeurs actuelles pour tous les placements. Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement admises. Compte tenu de la durée particulièrement longue de l'objectif de prévoyance, la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur est autorisée. L'établissement d'un tableau de trésorerie n'est pas nécessaire.

Objectifs

Ce séminaire d'une demi-journée poursuit l'objectif de présenter la Swiss GAAP RPC 26.

Thèmes

Les différents aspects de la Swiss GAAP RPC 26 seront présentés à la fois sous l'angle théorique et pratique.

Méthode

- Les différents aspects de la Swiss GAAP RPC seront présentés puis pratiqués à l'aide d'exemples.
- Le séminaire permettra un échange entre les conférenciers et les participants.

Responsable du séminaire

Yves Darbellay, Expert-comptable diplômé, Directeur général – Associé, Fiduciaire FIDAG SA, membre de la commission d'audit d'EXPERTSuisse, chargé de cours à HEC Lausanne, yves.darbellay@fidag-sa.ch, www.fidag-sa.ch

Conférenciers

Guy Chervet, Expert-comptable diplômé, Associé, BfB Fidam révision SA

Yves Darbellay, voir ci-dessus

Michel Faggion, Expert-comptable diplômé, Associé, KPMG, Lausanne

Christophe Pitteloud, Expert-comptable diplômé, Directeur – Associé FIDAG SA, membre de la sous-commission LPP d'EXPERTSuisse

Date

03.12.2020 l'après-midi

Lieu

Royal Savoy Hotel & Spa
Avenue d'Ouchy 40
1006 Lausanne
www.royalsavoy.ch

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 380.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boissons pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTSuisse.

Information/Administration

- Collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse
- Alumni membre individuel d'EXPERTsuisse
- Membre d'un partenaire en formation continue
- Non membre

Swiss GAAP RPC 26

03 décembre 2020 (Lausanne, l'après-midi)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

Facture à l'adresse privée

Facture à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

Correspondance à l'adresse privée

Correspondance à l'adresse professionnelle

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:

EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59

ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant le date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais

Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-

Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.